

SESSION 1987

**AGRÉGATION**  
**CONCOURS EXTERNE**

**Section : LETTRES CLASSIQUES**

**THÈME LATIN**

**SUR LA MULTIPLICITE DES LOIS (1)**

Si l'on me demandait quel est le plus vicieux de tous les peuples, je répondrais sans hésiter que c'est celui qui a le plus de lois. La volonté de bien faire supplée à tout, et celui qui sait écouter la loi de sa conscience n'en a guères besoin d'autres, mais la multitude des lois annonce deux choses également dangereuses et qui marchent presque toujours ensemble, savoir que les lois sont mauvaises et qu'elles sont sans vigueur. Si la loi était assez claire elle n'aurait pas besoin sans cesse de nouvelles interprétations, ou de nouvelles modifications si elle était assez sage ; et si elle était aimée et respectée, on ne verrait pas ces funestes et odieuses contentions entre les citoyens pour l'éluder et le souverain pour la maintenir. Ces multitudes effroyables d'édits et de déclarations qu'on voit émaner journellement de certaines cours ne font qu'apprendre à tous que le peuple méprise avec raison la volonté de son souverain et l'exciter à la mépriser encore davantage en voyant qu'il ne sait lui-même ce qu'il veut. Le premier précepte de la loi doit être de faire aimer tous les autres mais ce n'est ni le fer ni le feu qui font observer celui-là, et pourtant sans celui-là, tous les autres servent de peu ; car on prêche inutilement celui qui n' a nul désir de bien faire.

Appliquons ces principes à toutes nos lois, il nous sera facile d'assigner le degré d'estime qu'on doit à ceux qui les ont rédigées et à ceux pour qui elles ont été faites.

(1) ne pas traduire le titre.

J.-J. ROUSSEAU, *Fragments politiques (Des lois)*.